



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Éric MALLET - Responsable Finances-RH

FINANCES

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2024

La Présentation est effectuée par Éric MALLET, conformément aux documents projetés.

GÉMAPI - Eaux pluviales Transport et Collecte

Le financement du renouvellement des Eaux Pluviales Urbaines - Collecte est principalement assuré par la contribution sollicitée auprès de l'intercommunalité, qui a été reconduite à son niveau de 2023, à savoir un montant annuel de 4 millions d'euros, qui correspond à un taux de renouvellement de l'ordre de 0,75 %. L'augmentation constatée de 354 890 euros résulte du transfert de la compétence des communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoult et Villaines-sous-Bois à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une hiérarchisation des opérations prévisionnelles sur la période 2025 à 2027 est nécessaire afin de respecter l'équilibre budgétaire sur cette compétence. Le programme prévisionnel pluriannuel des opérations a été établi conformément aux prévisions des opérations de travaux de voirie des communes et des projets ANRU.

Les opérations conjointes sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées seront ainsi prioritaires.

Une attention particulière a été apportée à la répartition des travaux sur les communes du territoire.

En ce qui concerne la GÉMAPI, les contributions au titre des intercommunalités enregistrent une augmentation annuelle de 1 % sur la durée de la prospective. Éric CHANAL rappelle que les travaux au titre de la GÉMAPI peuvent également être financés par le fonds de roulement de la compétence Transport - Eaux pluviales, en complément des subventions octroyées par les financeurs et des recettes issues de la taxe GÉMAPI.

Enfin, les contributions au titre de la compétence transport n'enregistrent pas d'augmentation par rapport à 2023.

Transport - Collecte des eaux usées

En recettes de fonctionnement, il est proposé sur la durée de la prospective le maintien de la redevance d'assainissement intercommunale pour la compétence transport à 1,50 € par m³ d'eau potable facturé, et le maintien de la redevance collecte à 0,75 € par m³ d'eau potable facturé.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2024, la redevance communale au titre de la collecte sera également perçue sur les communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsoulst et Villaines-sous-Bois suite au transfert de la compétence collecte de ces 4 communes au SIAH.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau qu'un point d'attention particulier doit être porté sur l'évolution des coûts énergétiques et leur impact sur les coûts d'exploitation de la station et de fait sur le niveau du fonds de roulement.

Éric CHANAL évoque également l'introduction du régime « pollueur-payeur » par la commission européenne dans sa révision de la directive des eaux urbaines résiduelles, dans le cadre de la lutte contre les produits phytopharmaceutiques présents dans les eaux usées. Beaucoup d'incertitudes subsistent concernant d'une part les procédés complémentaires à mettre en place pour la gestion de ces micropolluants, et d'autre part le financement associé.

Éric CHANAL ajoute que des associations telles qu'AMORCE ou l'ASTEE se sont saisies de ce sujet dont les enjeux sont très importants tant d'un point de vue technique que financier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. Benoit JIMENEZ et Maurice MAQUIN ne pourront pas assister au bureau et à la CAO programmés le 4 mars 2024.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 05 février 2024 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 05 février 2024.

Suite à l'exposé d'Éric CHANAL concernant la rencontre entre les équipes d'ADP Le Bourget et le SIAH portant en partie sur la sécurisation de la station d'épuration de Bonneuil-en-France, le Bureau valide le renforcement de la protection du site avec notamment le développement de la vidéoprotection.

Procédures juridiques

Avenant n° 4 au marché public relatif à la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de niveau 1 dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

Déborah TANGUY indique que cet avenant a pour objet la prolongation de la durée du marché de 7 mois supplémentaires afin de permettre la continuité de la mission de CSPS jusqu'à la fin du chantier d'extension de la station d'épuration, soit jusqu'au 31 juillet 2024. Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

Cet avenant est inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical programmé le 05 février 2024.

Le Bureau émet un avis favorable à la passation de cet avenant.

Avenant n° 5 au marché public relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution des eaux usées de Bonneuil-en-France

Déborah TANGUY précise que cet avenant, sans impact financier, a également pour objet la prolongation du marché cité en objet pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2024, afin de permettre la continuité de la mission jusqu'à la fin du chantier d'extension et de mise aux normes de la station de dépollution de Bonneuil-en-France.

Cet avenant est inscrit à l'ordre du jour du Comité syndical programmé le 05 février.

Le Bureau émet un avis favorable à la passation de cet avenant.

Foncier

Signature d'un acte de constitution d'une servitude de passage de canalisations de transport avec la commune de Sarcelles

Déborah TANGUY précise que le Maire de la commune de Sarcelles a signé l'acte de constitution de servitudes visant à régulariser le passage de 2 232 mètres de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte.

Acquisition d'une parcelle dans le cadre de l'opération n° 515A sur le territoire de la commune de Sarcelles

Située en partie Nord du projet d'aménagement hydro écologique du Petit Rosne et du ru de la Marlière à Sarcelles, la parcelle cadastrée section AE n° 293 est occupée par un pavillon de 111,20 m² habitables.

Le Croult longeant cette propriété, il a été constaté par le passé plusieurs épisodes d'inondation dans l'habitation. Il semble néanmoins que depuis la réalisation des bassins Combattant, Copin et Mangrove, situés en amont, les propriétaires n'ont plus connu ces désagréments. Toutefois, la propriété est incluse dans un zonage N (naturel) au PLU.

Ainsi, dans le cadre de l'opération de renaturation du Croult à Sarcelles, il a été demandé au bureau d'études missionné par le SIAH d'étudier la possibilité de réaliser un aménagement du cours d'eau englobant la propriété. La proposition permet de retrouver un tracé de cours d'eau plus naturel conservant tout ou partie de la mare des Loricots.

Constatant la pertinence de cet aménagement, le SIAH a engagé des négociations avec les propriétaires afin d'acquérir leur bien. Ces derniers accepteraient de vendre leur propriété moyennant la somme de 290 000 €.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition par le syndicat de la parcelle cadastrée section AE n° 293 sur la commune de Sarcelles.

Demande de subvention pour la constitution de réserves foncières dans le cadre de l'opération n° 515A

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau SEINE-NORMANDIE pour l'accompagnement du SIAH dans l'acquisition de la parcelle cadastrée section AE n° 293 sur la commune de Sarcelles.

Signature d'un acte de constitution d'une servitude de passage de canalisations de transport avec la commune d'Ézanville

Déborah TANGUY indique que le Maire d'EZANVILLE a signé l'acte de constitution de servitudes visant à régulariser le passage d'environ 1609 mètres de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte.

Réunion avec la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France le 08 mars 2024 à 10h00

Christiane AKNOUCHE et Maurice MAQUIN participeront à cette réunion qui a pour objectif la présentation des projets du SIAH à la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur le COPIL relatif à l'opération de renaturation de la Morée sur le site de la station de dépollution de Bonneuil-en-France (Opération n° 505)

Déborah TANGUY indique que, dans l'attente des résultats des relevés topographiques, certains points restent à statuer.

Organisation d'une réunion avec Monsieur le Maire d'Arnouville et Monsieur le Maire de Bonneuil-en-France concernant le projet de renaturation du Croult au droit de la NEF (Opération n° 489D)

Déborah TANGUY informe le Bureau de l'organisation d'une rencontre avec Monsieur le Maire d'Arnouville, conformément à sa demande, formulée dans un courrier adressé au SIAH en date du 12 janvier, dans l'optique d'un échange sur l'avancement du projet et la suspension du marché de maîtrise d'œuvre à l'initiative du syndicat.

Jean-Pierre LECHAPTOIS et Tony FIDAN participeront à ce rendez-vous.

ASSAINISSEMENT

Coopération décentralisée : Projet d'assainissement à Haïti

Éric CHANAL indique avoir été sollicité par un agent du SIAH sur la possibilité de créer une coopération, dont le format reste à définir, entre le syndicat et deux associations domiciliées à Garges-lès-Gonesse et Goussainville, dans le cadre d'un projet d'assainissement non collectif afin de protéger une baie située au nord de l'île.

Le Bureau valide l'étude de la faisabilité d'une coopération entre le SIAH et ces deux associations pour ce projet d'assainissement.

Retour sur le repas Élus/Agents et remises des médailles du 19 janvier 2024

Les membres du Bureau félicitent le service communication du syndicat pour l'organisation de ce moment de convivialité.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 4 mars 2024 à 9h30